

Délibération du bureau prise par délégation

du 17 octobre 2016

n° 10

page 1/2

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 21

PRESENTS (18) : M. ABELIN, M. PEROCHON, M.SULLI, M. BARBOT, Mme LAVRARD, M.BONNET, M. CHAINE, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M. BEN EMBAREK, M. PREHER, M. HENEAU, M.GAUTHIER, M. GUIMARD, Mme PIAULET, M. MARTIN, Mme PONTHER, M.MELQUIOND

POUVOIRS (2) : Mme BARREAU donne pouvoir à Mme PONTHER
Mme BOURAT donne pouvoir à M.ABELIN

EXCUSES (1) : M.PINNEAU

Secrétaire de séance : Mme LAVRARD

RAPPORTEUR : Madame Evelyne AZIHARI

OBJET : Marchés de stockage et valorisation des déchets issus des déchetteries –
Autorisation de signature des marchés (lots 1 à 4)

La Communauté d'Agglomération d'agglomération du Pays Châtelleraudais dispose d'un parc de quatre déchetteries pour la collecte des déchets encombrants. Ces déchets doivent être valorisés et traités conformément à la réglementation. A compter du 1er janvier 2017, viendront s'ajouter les déchets collectés dans les déchetteries qui intégreront la CAPC.

Désignation	Tonnage maximum estimé
<i>Lot 1 : Collecte et traitement des D.D.S (Déchets Diffus Spécifiques) issus des déchetteries(hors filière Eco-DDS)</i>	<i>70 tonnes/an</i>
<i>Lot 2 : Stockage et valorisation des déchets de bois collectés sur les déchetteries</i>	<i>6 125 tonnes/an</i>
<i>Lot 3 : Stockage et valorisation des Déchets Inertes et des déchets amiantés</i>	<i>16 700 tonnes/an</i>
<i>Lot 4 : Collecte et valorisation des huiles moteurs issues des déchetteries</i>	<i>145 tonnes/an</i>

Le montant estimatif total est de 250 000 €HT pour la durée totale du marché (périodes de reconduction incluses).

Les marchés sont des marchés à bon de commande passés pour une période allant du 1 janvier au 31 décembre 2017.Ils pourront être reconduits 2 fois pour une durée de 1 an et une fois 6 mois par tacite reconduction.

* * * * *

VU les articles L.2122-21-1 et L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales permettant au président de signer un marché sur la base d'une estimation de l'étendue du besoin et du montant prévisionnel du marché,

Délibération du bureau prise par délégation

du 17 octobre 2016

n° 10

page 2/2

VU l'accord cadre à bons de commande en application de l'article 78-I alinéa 3 du décret n°2016.360 du 25 septembre 2016,

VU l'article 3 alinéa II - 3 des statuts de la Communauté d'Agglomération, relatif à la compétence protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie notamment la collecte, l'élimination et la valorisation des déchets ménagers et assimilés,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014 déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDERANT la nécessité de signer des marchés pour assurer le stockage et valoriser les déchets issus des déchèteries,

Le bureau, ayant délibéré, décide d'autoriser le Président ou son représentant à signer les marchés précédemment décrits et toutes pièces relatives à ce dossier, pour un montant global estimé à 875 000€ HT.

Ces dépenses font l'objet d'une inscription au budget annexe « gestion des déchets » sur les comptes 812.31,812.33,812.34,812.37.812,43/611/3460.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de la CAPC, le 19/10/2016

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER